



Rendez-Vous à la Rivière

149

DA6

Aménagement d'un barrage sur la rivière
Chaudière à la hauteur de St-Georges

St-Georges (Beauce)

MED 6211-01-007

Saint-Georges, le 22 décembre 2000

Monsieur Jean Paré, commissaire-médiateur
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, 2^e étage
Québec (Qc) G1R 6A6

**OBJET: Rendez-Vous à la Rivière (Demande d'audience de
monsieur Jean-Marc Bolduc)**

Monsieur,

La présente est pour est pour donner suite aux réunions tenues à ville
Saint-Georges mardi le 28/11/00, mercredi le 29/11/00 et jeudi le
7/12/00.

Tel qu'indiqué dans l'étude et les documents que nous avons remis au
ministère de l'environnement et tel que mentionné verbalement par les
représentants de la Corporation Rendez-Vous à la Rivière, notre projet
consiste uniquement à la construction d'un barrage rétractable à la
confluence de la rivière Famine qui aura pour effet de rehausser le plan
d'eau en saison estivale à la côte géodésique de 162,00. Le projet
comprend l'acquisition de l'Île Pozer (gravière Veilleux) qui sera
aménagée afin de rendre cette gravière propice au développement du
milieu faunique.

Nous confirmons par la présente que le projet de construction d'un
barrage rétractable, par la Corporation Rendez-Vous à la Rivière, ne
comprend pas l'aménagement des rives privées en pistes cyclables ou
piétonnières.

Nous confirmons de plus que le rehaussement du plan d'eau à la côte
géodésique de 162,00 ne se prolongera pas sur le terrain de monsieur
Jean-Marc Bolduc tel que le confirme le document ci-joint de l'arpenteur
monsieur Richard Poulin.

Vous trouverez également ci-joint, une copie de la résolution 2000-606
de Ville de Saint-Georges dont vous avez reçu l'originale, et qui précise
la position de la ville relativement à l'aménagement d'une piste cyclable
sur la rive ouest.

11535, 1^{re} Avenue
bureau 500
Ville de Saint-Georges
Québec G5Y 7H5

Téléphone : (418) 228-8031
poste : 7580
Télécopieur : (418) 227-8697

Courriel :
celine_veilleux@canammanac.com

Nous espérons que le tout sera à la satisfaction des intervenants dans ce dossier et demeurons, Monsieur, à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez utile.

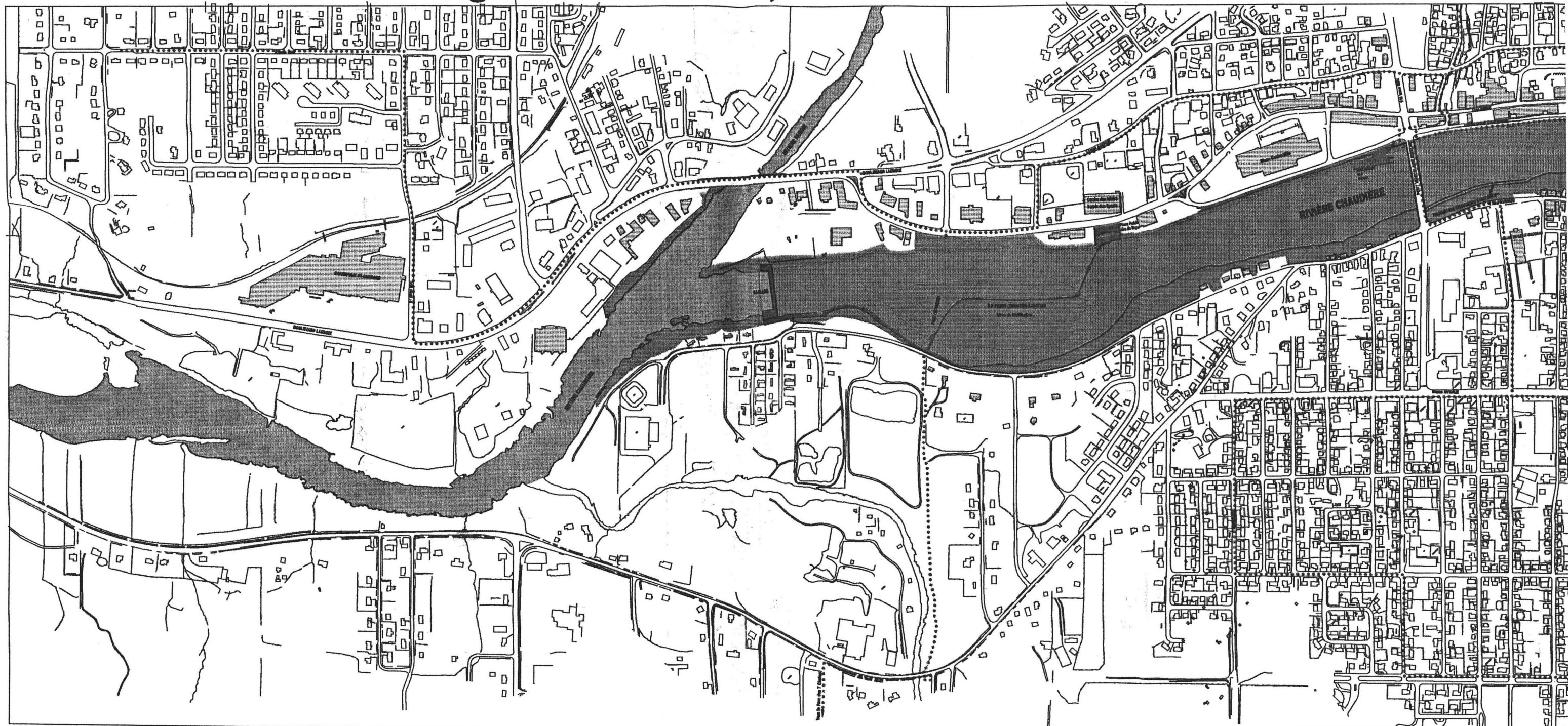


M. Claude Lemieux, président
Corporation Rendez-Vous à la Rivière

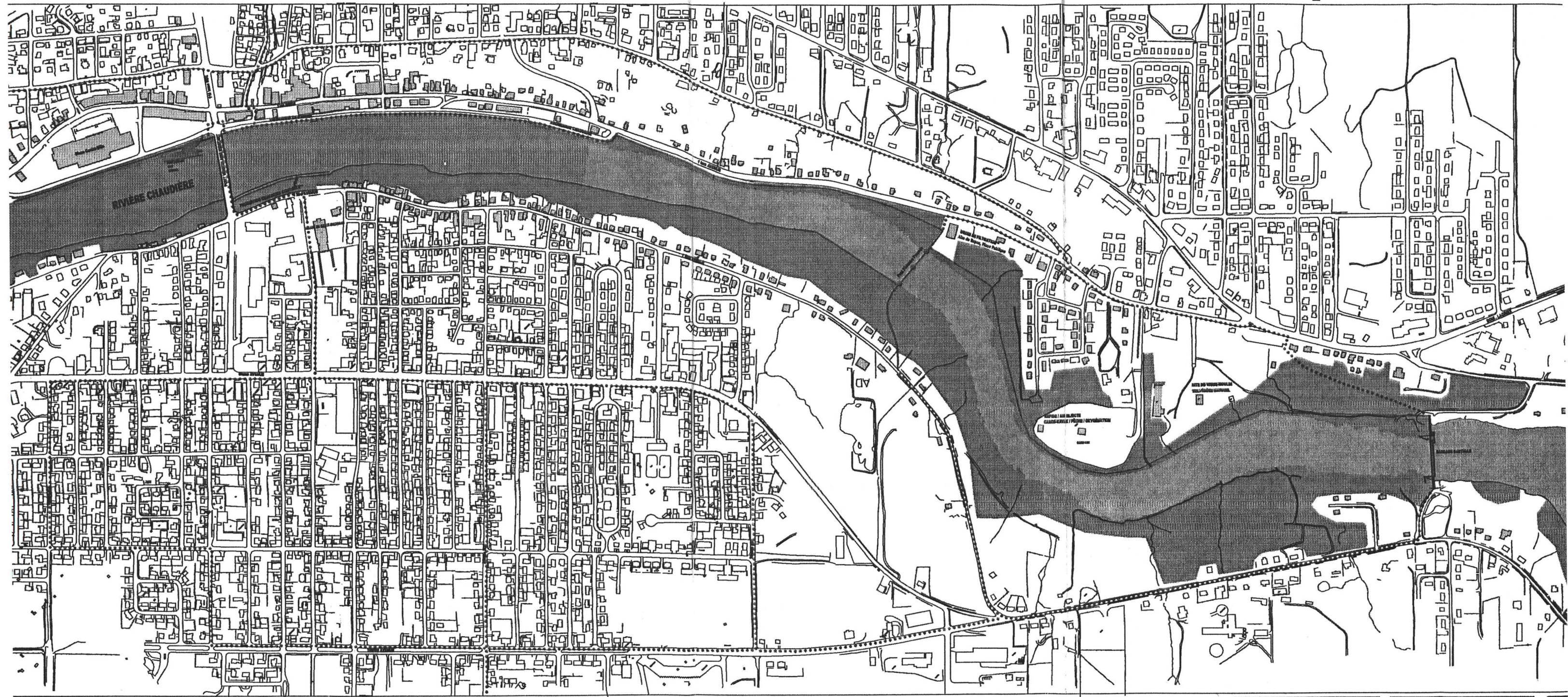
P.J. : 2

cc : M. Marcel Grondin, Ville Saint-Georges

Le barrage rétractable, L'OCCASION D'UN GRAND RÊVE: "La



GRAND RÊVE: "La rivière devient un centre de vie et d'activités plein-air."



LÉGENDE

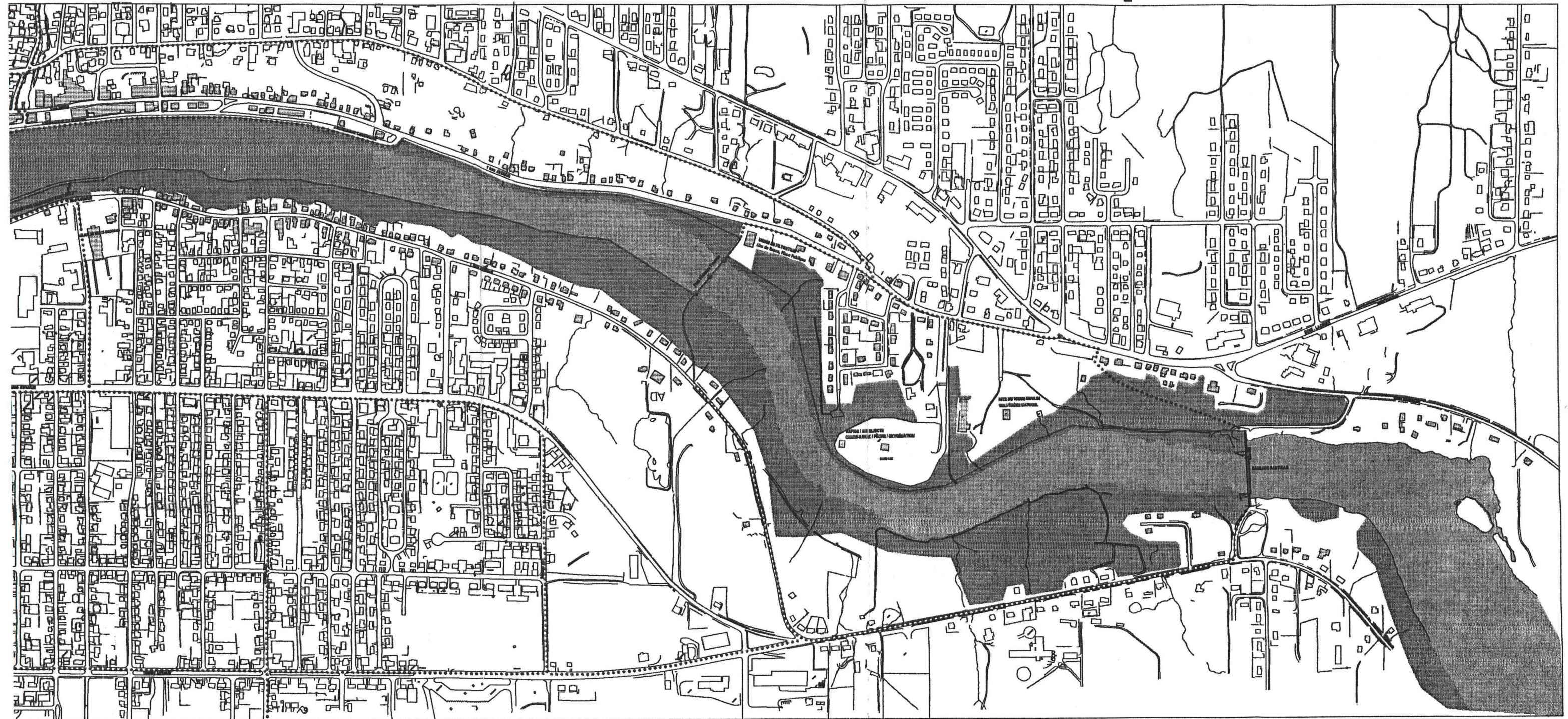
- PISTE CYCLABLE SUR ROUTE EXISTANTE
- PISTE CYCLABLE / PIÉTONNIÈRE

**paul
baillargeon** arc&tech

GRUPE
GLD
— EXPERTS-CONSEILS —

le 20 décembre 2000

'E: "La rivière devient un centre de vie et d'activités plein-air."



LÉGENDE

- PISTE CYCLABLE SUR ROUTE EXISTANTE
- PISTE CYCLABLE / PIÉTONNIÈRE

*paul
baillargeon* architecte

GRUPE
GLD
— EXPERTS-CONSEILS —

BEAULIEU, ROUX, POULIN, BISSON
ARCHITECTES ASSOCIÉS
RICHARD POULIN
ARCHITECTE ASSOCIÉ
TEL : 228-0851

le 20 décembre 2000

R. Paul Baillargeon



**VILLE DE
SAINT-GEORGES**

Service du Greffe

11700, boulevard Lacroix
Ville de Saint-Georges
(Québec) G5Y 1L3
Téléphone: (418) 228-5555
Télécopieur: (418) 228-3855

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-GEORGES**

Extrait du procès-verbal d'une séance régulière du Conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu ordinaire le 11 décembre 2000 à laquelle sont présents mesdames les Conseillères Lily Veilleux et Murielle Busque, messieurs les Conseillers Serge Paquet, Jean Perron, Régis Drouin, Simon Roy, Emmanuel Bourque et Michel Bernard.

Formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Roger Carette.

RÉSOLUTION N° 2000-606

Rendez-vous à la rivière pour l'an 2000
(Piste cyclable)

ATTENDU : le projet de construction d'un barrage gonflable sur la rivière Chaudière par Rendez-vous à la rivière pour l'an 2000;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges n'a pas l'intention d'aménager une piste cyclable le long de la rive ouest de la rivière Chaudière sur les propriétés privées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le Conseiller Serge Paquet
APPUYÉ par madame la Conseillère Murielle Busque
ET RÉSOLU unanimement

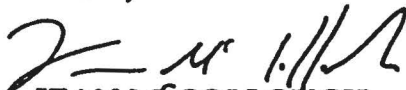
QUE ce Conseil confirme qu'il n'aménagera pas de piste cyclable le long de la rive ouest de la rivière Chaudière sur les propriétés privées.

ADOPTÉE

ROGER CARETTE
Maire

JEAN M^CCOLLOUGH
Greffier

Extrait certifié conforme,
à la Ville de Saint-Georges,
ce 12^e jour de décembre 2000.


JEAN M^CCOLLOUGH
Greffier
jc.